COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
UNIVERSITÉ D'ANGERS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Profession de foi de la liste présentée par
CGT FERC Sup et SUD éducation 49

La liste unitaire que nous constituons lors du scrutin 2026 pour l'élection des représentants à la commission consultative paritaire pour les agents non-titulaires de l'Université d'Angers se composera d'adhérent-e-s de la CGT, de SUD éducation 49 mais aussi de personnels non-syndiqué-e-s.

Nous souhaitons ainsi créer une dynamique large et la plus représentative possible des différentes catégories de personnels afin de vous représenter au mieux dans les instances paritaires.

Nous y défendrons l'égalité de traitement contractuels-fonctionnaires et la titularisation des précaires qui le souhaitent. Même si la CCP-ANT n'est que consultative, les représentant-e-s de la CGT FERC Sup et de SUD éducation 49 y porteront nos orientations et y défendront les personnels. Cela nous permettra d'intervenir sur les conditions de travail des non-titulaires, de veiller à ne pas permettre l'arbitraire, de faire respecter leurs droits et parfois … d'en gagner de nouveaux !

Car nous savons que ce combat ne se gagnera que par nos luttes collectives, dans l'unité et sans compromission.

LA CCP-ANT

La CCPANT, Commission consultative paritaire des agents non-titulaires, est composée à parité de représentant-e-s de l'administration, nommé-e-s par la Présidente de l'université, et de représentant-e-s des personnels, désigné-e-s par les organisations syndicales en fonction des résultats des élections professionnelles.

Elle intervient pour toutes les questions concernant des agents non titulaires (contrac-tuel-le-s en CDD ou CDI, doctorant·es).

C'est dire son importance au moment où, dans les universités, y compris à l'Université d'Angers, le nombre de personnels sous contrat a dépassé le nombre de personnels titulaires.

• **Les personnels non-titulaires de l'Université d'Angers** prouvent chaque jour par leur travail leurs compétences à leur poste. Nombre d'entre eux et elles assurent des missions pérennes, pour autant leur statut ne l'est pas : cette situation de précarité doit cesser. Un principe doit nous guider : à travail égal, salaire égal. De même qu'il faut mettre un terme aux inégalités entre les femmes et les hommes.

Il faut en finir avec les inégalités entre contractuel·les et titulaires.

• **Contractuel-le-s** : le recours au CDD est de plus en plus fréquent, pour des missions de tous ordres. Cela résulte à la fois du sous-financement orchestré par le ministère mais aussi de choix de gestion de l'Université d'Angers. Pour la CGT FERC Sup et SUD Education 49, ceux et celles qui le souhaitent doivent être titularisé·e·s sans condition. Les autres doivent obtenir un CDI avec les mêmes droits de rémunération, de primes, de congés et d'ancienneté que les titulaires.

• **Doctorant·e·s :** La CGT FERC Sup et SUD Education 49 militent pour la gratuité des frais d'inscriptions à l'Université. En particulier, nous estimons que les doctorant·e·s doivent être immédiatement exonéré·e·s et ne plus être uniquement considéré.e.s comme des étudiant·e·s mais comme produisant un savoir et donc remplissant une des missions de l'Université.

Nous demandons la contractualisation de tou·tes les doctorant·es qui le souhaitent.

VOTER POUR LA CGT FERC SUP ET SUD ÉDUCATION 49

C'est assurer notre représentativité, nous permettre d'obtenir des moyens supplémentaires pour vous défendre et nous donner des moyens légaux et légitimes de continuer à nous battre avec vous !!

C'est avoir des mandaté·es à la CCP-ANT pour permettre aux personnels non-titulaires de défendre leurs droits !!

C'est voter pour des syndicats de lutte !!